

# PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIO PROTECTION - NIVEAU 1

Cette formation a pour objectifs l'acquisition ou la mise à jour des connaissances théoriques et des aspects pratiques nécessaires à la mise en œuvre des missions de la Personne Compétente en radioprotection de niveau 1 secteur médical conformément à l'article R 4451-122 et aux articles suivants du Code du travail.

## Devenez le référent en radioprotection au sein de la clinique

🕒 24 heures

| 1300 € HT (possibilité de prise en charge)

| ■ PCRNI

### Objectifs pédagogiques

- S'approprier les fondamentaux théoriques afin de maîtriser les missions de la personne compétente en radioprotection
- Appliquer les règles de radioprotection adaptées à la nature de l'activité de la clinique vétérinaire
- Comprendre les moyens de prévention : conformité de l'installation, équipements de protection individuelle, document unique, plan de prévention ...

### Pour qui ?

Module destiné au personnel compétent en radioprotection disposant d'un générateur radiologique conventionnel ou un rétro-alvéolaire dentaire

### Pré-requis

Niveau Baccalauréat scientifique

### Méthodes mobilisées

La formation se déroule de la manière suivante : une partie théorique, des travaux dirigés et une évaluation en fin de formation.

### Formateurs

Vétérinaires ou intervenants experts en radioprotection.

### Modalité d'évaluation

Pour le module théorique : 45 minutes d'épreuve écrite individuelle ; Cette épreuve intervient à hauteur de 30 % dans la note finale. Pour le module appliqué : Un contrôle continu : intervient à hauteur de 30 % dans la note finale.

Une épreuve orale intégrant 1 heure de travail collectif d'analyse de cas pratiques et un entretien individuel d'au minimum dix minutes ; Cette épreuve intervient à hauteur de 40 % dans la note finale.

## CONTENU DE LA FORMATION

### I Les fondamentaux

- Enjeux – contexte réglementaire
- Déclaration de la détention / utilisation d'un générateur de rayons X
- L'inventaire des sources via SIGIS
- La déclaration des événements significatifs

### I Rôles et responsabilités de l'employeur

- Sécurité et santé des travailleurs
- Evaluation des risques / document unique
- Mise en place d'une organisation de la radioprotection

### I Missions du conseiller en radioprotection

- Les missions définies par le Code du Travail et par le Code de santé publique
- Formation / suivi médical des professionnels
- Suivi médical

### I Matériel

- Fonctionnement et conformité du générateur de rayons X
- Conformité de la salle
- Moyens de protection individuels
- Gestion de la dosimétrie / SISERI
- Relevés des équipements

### I Vérifications

- Vérifications initiales
- Vérifications périodiques

### I Zonage – Classement

- Evaluation des risques
- Fiche individuelle d'exposition et classement
- Autorisation d'accès

### Compétence visée :

Acquérir les connaissances et la méthode pour la mise en place et le suivi du dossier de déclaration d'un générateur de rayons X qui englobe tous les objectifs pédagogiques cités dans l'arrêté.

Pour vous inscrire : [www.apform.fr](http://www.apform.fr).

✉ [fpc@apform.fr](mailto:fpc@apform.fr) ☎ 0 805 390 022

♿ votre référent : [handicap@apform.fr](mailto:handicap@apform.fr)